



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+306E4 +4C400.0E4 | 87.6.8.8 | 52.8X.01
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX


Guide de l'investisseur :

Comprendre les circuits et adopter les bonnes pratiques

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux



Novembre 2020



Le guide de l'investisseur est un support à destination du grand public élaboré par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux dans le cadre de ses activités d'éducation financière. Il vise à faciliter aux investisseurs actuels et futurs la compréhension des notions de base de l'investissement dans le marché des capitaux.

Le présent guide aborde les circuits de l'investissement en instruments financiers et présente les bonnes pratiques que l'investisseur peut adopter pour entreprendre avec confiance des actes d'investissements adaptés à son profil.

SOMMAIRE



1 Avant d'investir : Questions clés à se poser P:5

- Quelle est mon épargne disponible ?
- Quel est mon profil d'investisseur ?
- Comment choisir un instrument financier ?



2 Investir en pratique : Les circuits d'investissement P:11

- Quelques concepts de base
- L'acte d'investir
- Le circuit d'acquisition d'un instrument financier



3 Après avoir investi, le suivi à assurer P:18

- Assurer le suivi du portefeuille titres
- Evaluer les performances du portefeuille détenu



4 Les bonnes pratiques de l'investissement en instruments financiers à adopter P:21

- Commencer tôt et privilégier le long terme
- Rester toujours informé
- Investir régulièrement
- Diversifier le portefeuille
- Opter pour les produits de gestion collective (OPCVM) pour débiter





Avant d'investir : Questions clés à se poser

- Quelle est mon épargne disponible ?
- Quel est mon profil d'investisseur ?
- Comment choisir un instrument financier ?



Quelle est mon épargne disponible ?

Avant de prendre la décision d'investir, vous devriez d'abord définir votre capacité d'épargne. Pour cela l'établissement d'un budget est nécessaire.

Etablir un budget consiste à recenser toutes vos sources de revenus et de dépenses, afin de pouvoir calculer votre solde et déterminer ainsi votre montant disponible à l'épargne.

Focus : Etablir un budget en 5 étapes ! Comment s'y prendre ?



Restez informé ! Commencer tôt et miser sur le long terme

Investir régulièrement

Diversifier le portefeuille

Quel est mon profil d'investisseur ?

Pour répondre à cette question, vous devez principalement être capable de définir vos objectifs de placement, votre horizon de placement et votre tolérance au risque.

Pour bien choisir l'instrument financier le mieux adapté à votre situation, il est primordial de bien définir votre **objectif de placement**. Investissez-vous pour constituer une épargne de précaution ? Ou bien en vue de financer un projet spécifique à moyen ou long terme (acquisition d'un bien) ? Ou encore pour un investissement à long terme (études des enfants, retraite..) ?

- o Une fois votre objectif de placement défini, vous devez déterminer votre **horizon de placement**. En d'autres termes, l'échéance de votre placement qui dépendra de votre besoin de liquidités et de la nature de l'épargne constituée (**de précaution, d'acquisition ou d'investissement**). Elle peut être de court terme (moins d'un an), de moyen terme (1 à 5 ans) ou de long terme (5 ans et plus).
- o La définition des risques que vous êtes prêt à prendre est une étape importante dans la détermination de votre profil d'investisseur : quel sera votre comportement face à de mauvaises tendances du marché ? Accepteriez-vous que la valeur de votre épargne fluctue dans le temps ? La réponse à ces deux questions permet de déterminer votre niveau de **tolérance au risque** : faible, moyen ou fort.

Comment choisir un instrument financier ?

Outre l'identification du profil de l'investisseur qui est un exercice préalable clé pour le choix des instruments financiers, l'investisseur devrait connaître et comprendre chaque catégorie d'instruments financiers, leurs opportunités et leurs risques afin de prendre une décision d'investissement éclairée et bien réfléchie.

Focus : Aversion au risque et choix des instruments financiers

Le choix de l'instrument financier dépendra des risques que vous êtes prêt à tolérer pour une rentabilité donnée : Un investisseur qui ne veut prendre aucun risque optera pour les placements réputés moins risqués, comme par exemple des OPCVM monétaires ou des OPCVM obligataires, tandis qu'un investisseur qui accepte d'assumer un risque, et selon son degré de tolérance au risque, optera pour les placements diversifiés ou en actions. A noter que plus l'horizon de placement est lointain, plus les perspectives de rendement sont meilleures et le risque est moindre.



Les instruments financiers les plus populaires sont :

Les actions



L'**action** est un titre de propriété représentatif d'une fraction de capital d'une entreprise. Etre détenteur d'une action vous donne le droit aux dividendes, à l'information, au vote dans les assemblées et autres droits.

L'investissement en actions est adapté aux investisseurs ayant un horizon de placement de long terme avec une tolérance au risque moyenne à forte.

Les obligations



L'**obligation** est un titre de créance représentatif d'une fraction d'un emprunt émis par une entreprise ou un Etat.

En souscrivant à une obligation, vous devenez l'un des créanciers de l'entreprise, bénéficiant jusqu'à l'échéance de la rémunération de l'emprunt appelée intérêts ou coupon et du remboursement du principal de manière périodique (remboursement chaque année d'une fraction du principal) ou à l'échéance de l'emprunt (remboursement du principal intégralement à l'échéance).

Les parts ou actions d'OPCVM



Les **parts d'Organismes de Placement Collectif en valeurs mobilières** (OPCVM) sont des produits de gestion collective, permettant à l'investisseur d'accéder à une panoplie d'instruments à travers l'achat de parts de FCP ou actions de SICAV. Les OPCVM sont gérés par des professionnels qui sont les sociétés de gestion.

Zoom sur Les OPCVM

C'est quoi ?

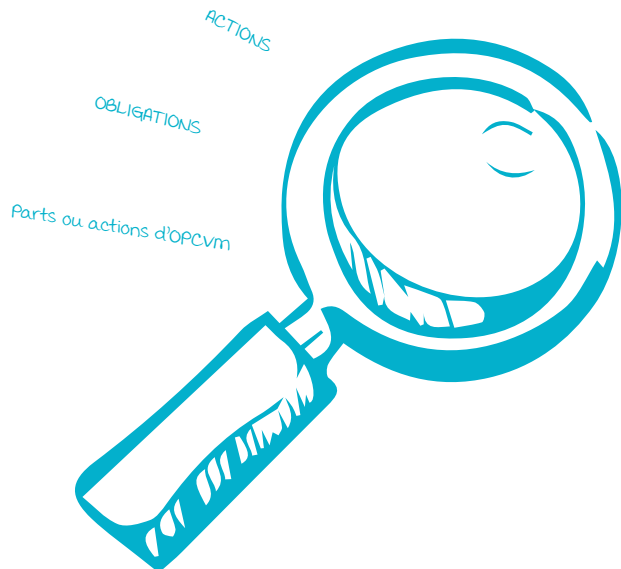
Un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières, ou OPCVM, est un fonds d'investissement permettant à des investisseurs de toutes natures (personnes physiques, entreprises, etc.) d'avoir accès au marché des capitaux dans son ensemble (marché des actions, marché des obligations, marché monétaire, etc.). En investissant dans un OPCVM, tout investisseur confie son épargne à des professionnels du marché des capitaux (les sociétés de gestion) qui vont la mettre en commun avec celle d'autres investisseurs et placer l'intégralité des sommes collectées sur le marché des capitaux en achetant des actions d'entreprises, des bons du Trésor, des obligations d'entreprises ainsi que d'autres instruments financiers disponibles au Maroc comme à l'étranger.

Quelles caractéristiques ?

- Les OPCVM peuvent prendre deux formes juridiques : les SICAV (Sociétés d'Investissement à Capital Variable) et les FCP (Fonds Communs de Placement).

N.B : Les SICAV et les FCP présentent le même mode de fonctionnement. Seule leur nature juridique change.

- Il existe 5 grandes catégories d'OPCVM, classés en fonction de leur stratégie d'investissement et de la nature des instruments financiers qu'ils détiennent : les OPCVM « actions », les OPCVM « obligations », les OPCVM « monétaires », les OPCVM « contractuels » et les OPCVM « diversifiés».



Avantages à investir dans un OPCVM :

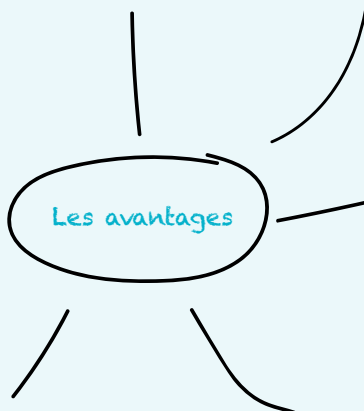
De nombreux avantages sont associés à l'investissement en OPCVM dont la diversification , la délégation de la gestion à des professionnels, le large choix, la liquidité, l'accessibilité, etc.

La diversification : Les OPCVM investissent dans de nombreux titres financiers différents. Le souscripteur peut ainsi accéder à un large panier d'instruments financiers pour un montant investi peu élevé.

La délégation de la gestion à des professionnels : La gestion des OPCVM est confiée à des professionnels expérimentés qui, au sein d'une société de gestion, prennent les décisions pour le compte des investisseurs en se fondant sur un suivi continu et une analyse approfondie du marché des capitaux.

Un large choix : Il existe actuellement, toutes catégories confondues, près de 500 OPCVM commercialisés au Maroc offrant des stratégies d'investissement variées ainsi que des niveaux de risque et de rendement différents.

L'accessibilité : Les parts ou actions d'OPCVM sont généralement commercialisées par un large réseau de distribution et à un prix qui peut être modéré.



Une valorisation continue : Les OPCVM valorisent en permanence leurs actifs à leur valeur de marché.

La liquidité : Les parts ou actions d'OPCVM peuvent être achetées ou cédées au moins une fois par semaine.

Un cadre législatif et réglementaire strict : l'AMMC, le dépositaire et le CAC contrôlent le respect permanent par l'OPCVM et sa société de gestion de l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires auxquelles ils sont soumis et qui permettent d'en encadrer les risques.



Investir en pratique : Les circuits d'investissement

- Quelques concepts de base à connaître
- L'acte d'investir
- Le circuit d'acquisition d'un instrument financier



Quelques concepts de base :

Avant de prendre la décision d'investir en instruments financiers, il faut prendre le temps de comprendre quelques concepts de base qui vous aideront à être mieux outillé pour cette prise de décision.

Le couple risque / rentabilité

La rentabilité d'un instrument financier est étroitement liée à son risque. Ainsi, plus un instrument financier est risqué, plus son potentiel de rendement est élevé et vice versa.

De quel risque parle-t-on ?

Deux familles de risque à retenir :

-Risque de perte de valeur qui peut dépendre de facteurs propres à l'émetteur (situation financière, rentabilité, stratégie...), ou de facteurs liés à son secteur d'activité ou plus largement à la conjoncture économique.

-Risque de liquidité : La liquidité se définit comme le degré de facilité qu'offre un instrument financier lors des transactions d'achat ou de vente initiées par des investisseurs pour être converties en espèces sans perte de valeur importante.

Le risque ne se manifeste pas de la même manière ou avec la même acuité au niveau des différentes catégories d'instruments financiers. En effet, certains instruments, de par leur nature vont être plus sensibles que d'autres à ce risque.

Par exemple, les OPCVM de part leur nature, présentent un risque de liquidité plus faible que les autres instruments (actions et obligations) puisque leur souscription ou rachat peut s'opérer à tout moment.

Autre exemple : au sein d'une même catégorie d'instruments financiers, telles les actions, certaines vont être plus liquides que d'autres en raison notamment du nombre de titres en circulation dans le marché, la capitalisation boursière de l'émetteur ou encore le mode de fonctionnement du marché (centralisé ou de gré à gré).

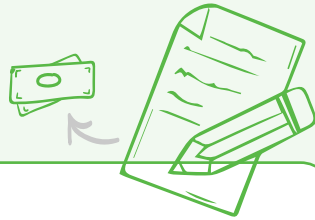
La diversification, c'est quoi ?

Comme dit l'adage : « il ne faut pas mettre tous ses œufs dans le même panier », diversifier son portefeuille de placements consiste à répartir les montants placés sur différentes classes d'actifs : Actions, Obligations, Marché monétaire...

Diversifier, c'est aussi veiller à avoir au sein de la même classe d'actifs des titres d'entreprises de secteurs différents (technologies, agroalimentaire, banques...) ou des titres émis par des entreprises de taille différente (entreprises de taille moyenne, grandes entreprises...)

L'investissement dans des portefeuilles d'Organismes de Placement Collectif (OPC) représente également un très bon moyen de diversification.

Le principal objectif de la diversification consiste à réduire le risque, dans la mesure où les pertes encourues sur les titres ayant connu une baisse de leur cours seront compensées par les gains réalisés sur les titres ayant marqué une hausse de cours.



S'informer sur les frais

En tant qu'investisseur dans les instruments financiers et selon la nature des titres détenus, votre intermédiaire financier va prélever des frais en relation avec votre investissement : commission d'intermédiation, frais de gestion, droits d'entrée, droits de sortie...

Il est important de savoir que la réglementation impose la divulgation des différents frais et commissions au moment de l'entrée en relation avec le client.

Quel est l'impact des frais sur le rendement d'un portefeuille d'instruments financiers ?

Les frais de placement viennent diminuer le rendement d'un portefeuille donné. Pour cela, il est essentiel de bien connaître voire même d'opérer des calculs selon différentes hypothèses de rendement, afin d'avoir une idée sur l'impact des frais de placement sur la performance de votre portefeuille.



N'hésitez pas à demander des informations à votre conseiller à propos des frais relatifs aux placements que vous vous apprêtez à faire !



Restez toujours vigilants

Un intermédiaire financier sérieux ne peut vous garantir un rendement élevé sur un instrument financier comportant un risque faible ou nul.



commencer tôt et miser sur le long terme

rester informé !

investir régulièrement

Diversifier le portefeuille

L'acte d'investir



Après avoir défini le montant d'épargne disponible et déterminé le profil d'investisseur, arrive le moment de la concrétisation de la décision d'investir. A présent, les notions de base telles le risque, le rendement, la diversification, ... sont bien comprises et les caractéristiques des principaux instruments financiers sont mieux assimilées. Mais comment passer à l'action ?

Cas des titres cotés en bourse :

Tout d'abord, sachez que pour l'acquisition d'un titre en bourse, un compte-titres est requis. Ce compte peut être ouvert à votre banque ou directement auprès d'une société de bourse. Dans les deux cas, une convention d'ouverture de compte et une convention d'intermédiation vous seront présentées pour signature.



Conseil : Lisez bien les documents qui vous sont remis et n'hésitez pas à demander plus d'informations et à poser des questions à votre conseiller financier afin de mieux comprendre les éléments qui vous sont présentés.

Une fois le compte titres ouvert, vous pouvez passer un ordre de bourse en le déposant directement auprès de votre intermédiaire, par téléphone ou en utilisant les services de bourse en ligne.

L'ordre de bourse doit comporter une série de mentions obligatoires :

- Le sens de l'opération : achat ou vente ;
- Le nom de la valeur et/ou son code ;
- La quantité de titres ;
- Le prix ;
- La validité de l'ordre.



Conseil : Assurez-vous d'avoir bien renseigné votre ordre de bourse, ne signez jamais un ordre à blanc et gardez une copie des ordres passés. Si vous passez un ordre par téléphone, notez le nom du collaborateur, la date et l'heure de l'appel.

Qu'est-ce qu'un compte titres ?

Un compte titres est un compte ouvert auprès d'une banque ou d'une société de bourse rattaché à un compte espèces qui permet de réaliser les opérations d'achat et de vente d'instruments financiers (actions obligations, OPVCM, etc.).



Le Plan d'Épargne Action (PEA)

Le PEA est un contrat d'épargne auquel peuvent souscrire les personnes physiques majeures résidentes et les marocains résidents à l'étranger à des fins de placement à travers des cotisations périodiques et/ou libres.



Les instruments financiers pouvant constituer le PEA sont :

- Les actions et les certificats d'investissements cotés à la bourse des valeurs du Maroc et émis par les sociétés de droit marocain, ainsi que les droits d'attribution et de souscription y afférents ;
- Les titres d'OPCVM « actions ».

La durée de détention idéale d'un PEA est de 5 ans, période au bout de laquelle les revenus générés et les plus-values réalisées sont exonérés d'impôts.

Cas des OPCVM :

L'acquisition d'un OPCVM peut se faire en passant par un compte titres ou dans le cadre d'un Plan d'Épargne Actions (PEA) chez l'un des établissements du réseau de distribution des OPCVM : les banques, les sociétés de bourse et les sociétés de gestion.

Au moment de votre première souscription à un OPCVM, il est important de consulter sa fiche signalétique, document remis par la personne en charge de commercialiser l'OPCVM et qui récapitule de manière claire, synthétique et aisément compréhensible les principales caractéristiques de l'OPCVM. Plusieurs autres documents sont mis à votre disposition au sujet de l'OPCVM visé par votre investissement, qui sont la note d'information, les statuts pour les SICAVs ou les règlements de gestion pour les FCP, les rapports semestriels et annuels...

Focus : Les introductions en bourse : IPO (Initial Public Offering)

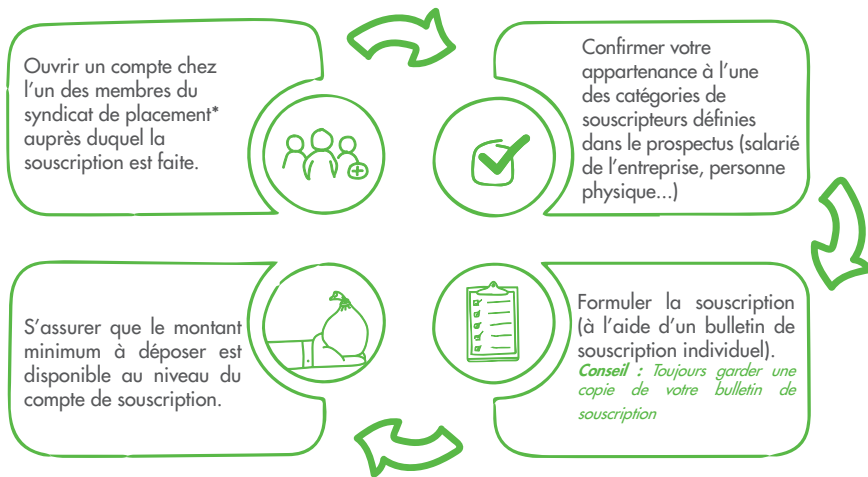
L'introduction d'un émetteur en Bourse implique au préalable la diffusion dans le public d'un pourcentage de son capital. Dans le cadre d'une procédure spécifique, pilotée par la Bourse de Casablanca, est organisée la confrontation entre la demande émanant des souscripteurs et l'offre provenant de l'émetteur (augmentation de capital ou cession de titres par les actionnaires historiques). Il s'agit d'un processus encadré par des règles strictes et nécessitant l'intervention de plusieurs acteurs.

Important :

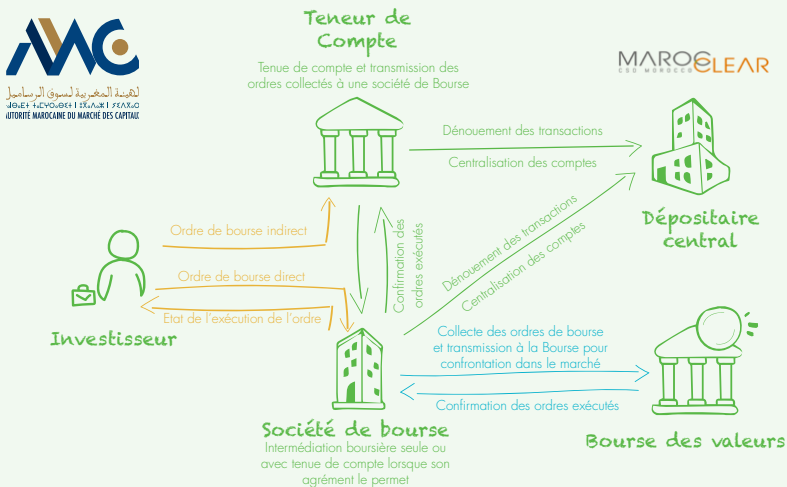


- Avant de souscrire à une opération d'introduction en bourse, il faut se renseigner sur l'émetteur et l'opération projetée. Les informations nécessaires sont précisées dans le prospectus relatif à l'opération. Il est disponible sur les sites internet de l'AMMC, de la bourse et des membres du syndicat de placement de l'opération envisagée ainsi qu'au niveau du siège de l'émetteur et sur son site internet.
- Le visa de l'AMMC n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Grandes étapes d'une souscription à une IPO



Circuit d'acquisition d'un instrument financier coté :



* Le syndicat de placement est le groupe d'intermédiaires choisis par l'initiateur et chargé du placement des titres objet de l'opération financière envisagée.



Les canaux de transmission des ordres de bourse

La Bourse de Casablanca est un marché centralisé dirigé par les ordres. A ce titre, toutes les intentions d'achat et de vente sur des titres cotés doivent impérativement converger vers le système de cotation de la Bourse en vue de leur confrontation et de leur exécution.

Un ordre de bourse est une instruction par laquelle un client demande à un intermédiaire financier d'effectuer une opération d'achat ou de vente sur des instruments financiers cotés. Pour passer un ordre de bourse, il faut au préalable être titulaire d'un compte Titres rattaché à un compte espèces ouverts auprès d'un teneur de comptes, banque ou société de bourse.

Pour pouvoir l'acheminer vers le marché, l'ordre de bourse doit contenir des mentions nécessaires à son exécution (Titre, quantité, prix, validité etc.) et transiter par une société de bourse, seule habilitée à négocier sur le système de la bourse.

Différents canaux sont prévus :

- **Ordre direct** : L'ordre d'achat ou de vente est transmis directement à la société de bourse, soit en se présentant à la société de bourse pour remettre un ordre physique signé, soit en l'adressant par fax ou par téléphone. Il sera ensuite acheminé vers le marché via la Station de négociation prévue à cet effet, ou un système OMS (Order Management Système) qui est une plateforme de gestion des ordres.
- **Ordre réseau** : Désigne les ordres acheminés vers les sociétés de bourse via un système de Routage en provenance des agences bancaires. Dans ce cas, le client adresse son ordre dûment renseigné à son agence bancaire.
- **Bourse en Ligne** : Le client souscrit à un service de Bourse en ligne permettant la transmission et la gestion d'ordres via une plateforme internet. Ce canal offre au client une plus grande flexibilité puisqu'il peut passer des ordres de bourse en continu et suivre leur exécution en temps réel. Il doit en revanche accepter quelques restrictions (plafonnements, options d'exécution plus limitées etc.) prévues pour limiter les risques opérationnels.

3



Après avoir investi, le suivi à assurer

- Assurer le suivi du portefeuille titres
- Evaluer les performances du portefeuille dé tenu



Assurer le suivi du portefeuille titres

En tant qu'investisseur dans le marché des capitaux, votre intermédiaire vous adresse périodiquement certains documents vous permettant de faire le suivi du portefeuille de titres détenus :

- Un Avis d'opéré à chaque mouvement opéré dans le compte ;
- Un relevé titres périodique ;
- Un relevé espèces mensuel (sauf quand le compte n'a enregistré aucun mouvement durant le mois précédent) ;
- Le compte rendu du portefeuille (pour le cas de l'investissement en OPCVM) au moins une fois par année.

Vous avez aussi la possibilité de faire le suivi de votre compte titres en ligne quand votre intermédiaire offre ce service.



Conseil : Lisez régulièrement les avis et les relevés de situation. En cas de doute, d'incompréhension ou de désaccord, contactez votre intermédiaire rapidement pour avoir plus de clarifications et si votre désaccord persiste, formalisez votre position par écrit et gardez tous les documents pouvant prouver vos affirmations.

Il est également recommandé de suivre la vie des entreprises dans lesquelles vous avez investi en lisant les informations publiées par les émetteurs des titres détenus en portefeuille, les informations diffusées sur le site de l'AMMC, les notes de recherche et d'analyses, etc.

Privilégiez toujours les sources d'informations officielles, fiables et reconnues.

Principales informations contenues dans le relevé titres

- La valeur de marché de vos placements ;
- La variation de valeur depuis le dernier relevé et la mise à jour depuis le début de l'année ;
- Les transactions réalisées pendant la dernière période ;
- Les informations sur les dividendes, le revenu des obligations, les distributions de dividendes le cas échéant, les gains et les pertes en capital réalisés...
- Certains relevés fournissent également des graphiques pour illustrer l'allocation d'actifs du portefeuille.

Commencer tôt et miser sur le long terme

Diversifier le portefeuille



Rester informé !

Investir régulièrement

Evaluer les performances du portefeuille détenu

Maintenant que vous avez constitué votre portefeuille titres, il faudrait surveiller le rendement de vos investissements pour voir comment ils contribuent ensemble à l'atteinte de vos objectifs.

De manière générale, la performance recherchée par un investisseur consiste à ce que la valeur du portefeuille soit en constante augmentation, même si un ou plusieurs de vos placements perdent de la valeur.

Dans le cas où vos placements ne génèrent aucun rendement ou que la valeur de votre compte est en baisse, vous aurez à déterminer pourquoi et décider de votre prochaine action, tout en restant en phase avec votre profil d'investisseur et l'allocation d'actifs que vous avez mis en place.



Conseil : Evitez de comparer des instruments financiers qui ne remplissent pas le même rôle dans votre portefeuille. Par exemple, il n'y a pas de raison de comparer le rendement d'un OPCVM actions à celui d'un bon du Trésor.

Quelques éléments clés de l'évaluation de la performance d'un portefeuille donné

- Définissez vos attentes ! Vous pouvez élaborer trois scénarios : optimiste, pessimiste et réaliste.
- N'évaluez pas un instrument individuellement, mais plutôt en tenant compte de son rôle dans votre portefeuille ;
- Restez attentif aux différentes possibilités d'amélioration de la performance de votre portefeuille : diversification dans de nouveaux secteurs, investissements dans plusieurs instruments financiers, etc.
- Suivez l'évolution des indices de référence pour connaître la performance du marché.





Les bonnes pratiques de l'investissement en instruments financiers à adopter

- Commencer tôt et privilégier le long terme
- Rester toujours informé !
- Investir régulièrement
- Diversifier le portefeuille
- Opter pour les produits de gestion collective (OPCVM) pour débiter





Commencer tôt et miser sur le long terme !

- Le temps est votre allié en investissement dans le marché des capitaux. Si vous commencez tôt, votre effort d'épargne ou d'investissement sera réparti sur toute la durée de votre horizon de placement.
A titre d'exemple, pour un objectif de placement en vue de constituer un capital pour la retraite (à l'âge de 60 ans par exemple), une personne qui commencera son placement à 25 ans aura plus de temps pour constituer son capital retraite par rapport à une autre personne qui commencera son placement à 40 ans. La durée de placement étant de 35 ans pour le premier cas et de 15 ans pour le second cas.
- Miser sur le long terme est encore plus important quand vous investissez sur le marché actions.



Restez informé !

- Suivez les actualités économiques et financières ;
- Lisez régulièrement les documents relatifs à vos placements ;
- Contactez votre conseiller régulièrement pour vous assurer que votre investissement correspond toujours à votre profil d'investisseur.



Investir régulièrement

- Le fait d'investir périodiquement permet d'optimiser le coût d'acquisition des titres.
- Les achats périodiques de titres sont possibles par le biais du PEA (Plan d'Épargne Actions) , il convient de se renseigner sur les avantages qu'il offre.



Diversifier le portefeuille

- La diversification est le meilleur moyen pour minimiser le risque. Si vous investissez en actions, il faut investir dans des actions de sociétés et de secteurs différents. Si vous investissez en OPCVM, il faut investir dans plusieurs fonds au lieu d'un seul. Les pertes d'une action ou d'un fonds sont compensées par les gains des autres.

Opter pour les OPCVM pour débiter

- Diversification, gestion par des professionnels, large choix et d'autres avantages font que l'OPCVM est un produit très adapté pour les investisseurs qui commencent dans le marché des capitaux.





الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+١٥.٤٦ ٦٥٢٠٠٤٦ | ٤٧٨٥٣ | ٤٤٨٧٥١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

Guide de l'investisseur :

Comprendre les circuits et adopter
les bonnes pratiques

Avenue Annakhil, Hay Riad – Rabat, Maroc

Tél. : +212 (05) 37 68 89 00

Fax : +212 (05) 37 68 89 46

Email : contacts@ammc.ma

www.ammc.ma

 www.ammc.ma |  /ammc |  @ammc_news